



BORDEREAU DE COTISATION 2018

Nom de l'OVV :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Nom du dirigeant désigné pour représenter l'OVV :

Ce représentant disposera du droit de vote lors de l'Assemblée Générale annuelle

Téléphone portable :

Email personnel :

Si adhésion du commissaire-priseur salarié, nom et coordonnées :

.....
.....

- **Montant des adjudications (en volontaire) réalisées au cours de l'année 2017** (ce montant est déclaratif, nous vous remercions d'indiquer le chiffre réel) :

.....

- **Montant de la cotisation SYMEV correspondante** (voir barème des cotisations 2018 au verso) :

.....

- **Règlement :**

Par chèque, libellé à l'ordre du SYMEV et à renvoyer à : **SYMEV - 15 rue Freycinet – 75116 Paris**

Par virement bancaire (merci d'indiquer le nom de l'adhérent dans l'objet du virement)

HSBC FR BBC PARIS HAUSSMANN

IBAN : FR76 3005 6008 1108 1101 3224 511

BIC : CCFRFRPP

SYNDICAT NATIONAL DES MAISONS DE VENTES VOLONTAIRES

N.B : Nous vous rappelons que la cotisation est déductible au titre des charges professionnelles.

- Si vous souhaitez vous acquitter de votre cotisation en plusieurs fois, merci de l'indiquer :

.....

Date :	Signature :
---------------	--------------------

BAREME DES COTISATIONS 2018 :

La cotisation au SYMEV se calcule en fonction du montant des adjudications de l'année précédente réalisées par les OVV

COTISATIONS	Montant des adjudications 2017	Cotisations 2018
Commissaire-priseur salarié d'une OVV adhérente	-	250 euros
OVV nouvellement constituées (< 3 ans)	-	500 euros
TRANCHE 1	Moins de 500.000 euros	1.100 euros
TRANCHE 2	De 500.000 à 1,5 M d'euros	1.400 euros
TRANCHE 3	De 1,5 à 3 M d'euros	1.700 euros
TRANCHE 4	De 3 à 8 M d'euros	2.700 euros
TRANCHE 5	De 8 à 15 M d'euros	3.800 euros
TRANCHE 6	De 15 à 30 M d'euros	6.100 euros
TRANCHE 7	Plus de 30 M d'euros	7.500 euros